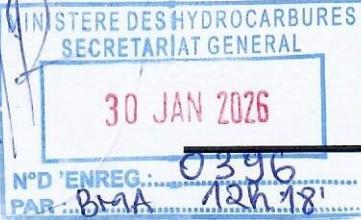


# DELEGATION SYNDICALE DU MINISTRE DES HYDROCARBURES



GS-OTUC  
239, AVENUE DE LA JUSTICE/GOMBE  
0816649152 / 0973763200

République Démocratique du Congo  
PRIMATURE  
Courrier Reçu: 30 JAN 2026  
Sous le n°: 3603400  
Heure: 10:30  
Signature:

N°Réf. : 026 /DS/OMK/MIN-HYD/2026



Kinshasa, le 30 JAN 2026

Transmis copie pour information à :

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat  
(Avec l'expression de nos hommages les plus déferents)  
**Palais de la Nation**
- ✓ Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement  
(Avec l'expression de notre haute considération)  
**Hôtel du Gouvernement**
- ✓ Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation et Innovation des Services Publics ;  
Monsieur le Secrétaire Général aux Hydrocarbures ;  
Monsieur le Président de l'INAP  
**(Tous) à Kinshasa / Gombe**
- ✓ A Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures  
**à Kinshasa / Gombe**

Concerne : Transmission Résolutions de l'Assemblée Générale des Agents et Cadres du Secrétariat Général aux Hydrocarbures tenue le 29 janvier 2026.

Excellence Madame la Ministre d'Etat,

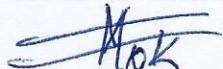
Faisant suite à l'Assemblée Générale des Agents et Cadres de l'Administration des Hydrocarbures tenue ce jeudi 29 janvier 2026, nous avons l'honneur de transmettre à Votre Autorité en annexe, les résolutions y relatives.

Nous restons convaincus que pour préserver la paix sociale, votre Autorité mettra tout en œuvre à l'effet de trouver des solutions idoines en faveur des Agents et Cadres de l'Administration des Hydrocarbures.

Sentiments patriotiques.

Pour la Déléguation Syndicale

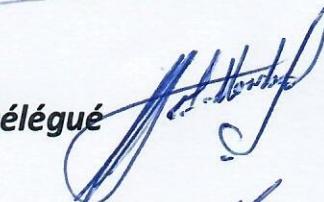
**Olivier MESA KAYOLO, Président**



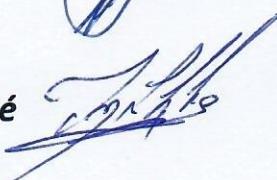
**Christian KALUNGA YUAKALI, Délégué**



**Benjamin MASUKA NKİWABONGA, Délégué**



**Thierry INKALABA LUHANGU, Délégué**



# **DELEGATION SYNDICALE DU MINISTERE DES HYDROCARBURES**

**GS-OTUC**  
**239, AVENUE DE LA JUSTICE/GOMBE**  
**0816649152 / 0973763200**

---

## **RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES AGENTS ET CADRES DU SECRETARIAT GENERAL AUX HYDROCARBURES TENUE LE 29 JANVIER 2026**

### **I. INTRODUCTION**

Consécutivement au communiqué du 26 janvier 2026, il s'est tenue, sous la conduite de la Délégation Syndicale, une Assemblée Générale, le 29 Janvier 2026 au sein du Secrétariat Général aux Hydrocarbures, laquelle a connu la participation de la majorité des Agents et Cadres du Secrétariat Général et ce, en dépit de la grande pluie qui s'est abattue dans la ville-Province de Kinshasa (cfr. Liste de présence en annexe).

L'Assemblée Générale a commencé par une courte prière.

Le Président de la Délégation Syndicale, Président de séant, a soumis à l'Assemblée pour adoption, le projet inscrit à l'ordre du jour à savoir :

- 1. DROIT DE PASSAGE DES PRODUITS PETROLIERS EN TRANSIT (Arrêté Ministériel n°M-HYD/ABM/GKYN/gkyn/008/CAB/MIN-ETA/2026 DU 02 JAN 2026 PORTANT ORGANISATION, CONTROLE ET MODALITES DE GESTION DES PRODUITS PETROLIERS EN TRANSIT INTERNATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO) ;**
- 2. STRUCTURE DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS ;**
- 3. DOSSIER IGF ;**
- 4. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES : FORMATION, EFFORT A L'EXPLORATION, BANQUE DES DONNEES ETC....;**
- 5. CONDITIONS DE TRAVAIL.**

### **II. DEROULEMENT**

Après adoption de tous les points inscrits à l'ordre du jour, le Président de séant a fait une mise au point sur l'entretien que la Délégation Syndicale a eu avec Monsieur le Secrétaire Général aux Hydrocarbures

6'

2

Ø

2

dans la matinée du vendredi 23 janvier 2026 au sujet de l'Arrêté sus évoqué, mis en cause.

Au cours de cet entretien, la Délégation Syndicale a désapprouvé ledit Arrêté et a tenu informer séance tenante, Monsieur le Secrétaire Général aux Hydrocarbures, de la convocation de l'Assemblée Générale dès la semaine qui suivait, afin de soumettre ladite revendication ainsi que les autres points tels que repris à l'ordre du jour et que le communiqué y relatif lui parviendrait officiellement.

D'entrée de jeu, la Délégation Syndicale a saisi l'occasion pour remercier et féliciter tous les Agents et Cadres d'avoir emboîté la démarche entreprise par la Délégation Syndicale et surtout de la présence de tout un chacun malgré les conditions météorologiques du jour.

Aussi, la Délégation Syndicale a informé à l'Assemblée qu'elle a reçu le mardi 27 janvier courant un appel téléphonique de Monsieur le Directeur de Cabinet de Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures pour les échanges autour du Communiqué officiel convoquant l'Assemblée Générale.

Conformément aux us et coutumes du Syndicat, la Délégation Syndicale est ouvert au dialogue social et a fait savoir à Monsieur le Directeur de Cabinet que la rencontre entre le cabinet et cette dernière ne pourra être possible qu' après la tenue de l'Assemblée Générale.

- 1. DROIT DE PASSAGE DES PRODUITS PETROLIERS EN TRANSIT (Arrêté Ministériel n°M-HYD/ABM/GKYN/gkyn/008/CAB/MIN-ETA/2026 DU 02 JAN 2026 PORTANT ORGANISATION, CONTROLE ET MODALITES DE GESTION DES PRODUITS PETROLIERS EN TRANSIT INTERNATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)**

L'Assemblée Générale a relevé les points suivants :

- l'Arrêté sus visé viole intentionnellement le Décret n°25/14 du 01 Avril 2025 portant Règlement des Hydrocarbures;
- au regard du dernier alinéa de l'article 11 dudit Arrêté, le Ministre des Hydrocarbures pour des raisons inavouées s'est substitué en

1

2

3

4

Service d'Assiette, le fait de constater, de recouvrer et surtout de réclamer.

- la mission de constater et de recouvrer relève de l'Administration.

## 2. STRUCTURE DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS

L'Assemblée Générale a relevé ce qui suit :

- ✓ Depuis 2016, le Ministère des Hydrocarbures suite à la grève de ses agents et cadres, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement avait accédé à la revendication de ces derniers à l'effet d'intégrer le Ministère des Hydrocarbures dans la Structure des Prix des Produits Pétroliers pour la prime de motivation;
- ✓ En 2025, le Gouvernement a intégré le Ministère des Hydrocarbures dans la Structure des prix des produits pétroliers;
- ✓ Suivant le Communiqué officiel du cabinet du Ministre des Finances n°Réf. :002 du 20 Janvier 2026 relatif au bilan de la réforme sur la Dépense fiscale Pétrolière menée par le Gouvernement (Ministère des Finances, des Hydrocarbures et de l'Économie Nationale), les recettes ont sensiblement augmentées de plus de **1 700 %** ;
- ✓ Malgré l'Intégration du Ministère des Hydrocarbures et l'Augmentation sensible des recettes pétrolières, les Agents et Cadres de l'Administration ne bénéficient pas de la prime de motivation issue de ces recettes sans aucune raison **alors que le comité de suivi et de gestion du stock stratégique composé de 16 membres, bénéficie à eux seuls d'un subside équivalent à 6% de la parafiscalité «Effort de reconstruction et Stock Stratégique»;**
- ✓ **Il est donc inadmissible et inacceptable que les Agents et Cadres de l'Administration des Hydrocarbures, outil indispensable (capital humain) soit victime des injustices sociales, ce qui est**

6

op

op

op

**contre la vision primordiale du Président de la République, Chef de l'Etat FELIX ANTOINE TSHISEKEDI.**

### **3. Dossier IGF**

**L'Assemblée Générale a relevé ce qui suit :**

- L'absence de quatre (04) Délégués Syndicaux aux négociations qui se tiennent à la DGRAD, alors que géniteurs du dossier;

### **4. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (FORMATION, EFFORT A L'EXPLORATION et BANQUE DES DONNEES)**

**L'Assemblée Générale a relevé ce qui suit :**

- ✓ L'interruption sans aucune raison valable de la formation des Agents et Cadres du Ministère ;
- ✓ La non réalisation des missions de Pré-Exploration;
- ✓ La Banque de Données du Ministère des Hydrocarbures inexiste.

### **5. CONDITIONS DE TRAVAIL**

**L'assemblée a relevé ce qui suit :**

- L'absence du bâtiment abritant les bureaux de l'Administration des Hydrocarbures;
- Manque de bus de transport de service pour les agents et cadres de l'Administration des Hydrocarbures;

### **III. RECOMMANDATIONS**

**Après débat et délibération, l'Assemblée Générale recommande ce qui suit :**

- 1) La révision sans condition de l'Arrêté Ministériel n°M-HYD/ABM/GKYN/gkyn/008/CAB/MIN-ETA/2026 DU 02 JAN 2026 PORTANT ORGANISATION, CONTROLE ET MODALITES DE GESTION DES PRODUITS PETROLIERS EN TRANSIT INTERNATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ;**

8.

2

op

φ

- 2) Le paiement sans condition de la prime de motivation en faveur des Agents et Fonctionnaires de l'Administration des Hydrocarbures sur les recettes pétrolières issues de la Structure des Prix des Produits Pétroliers à la hauteur de 20% sur lesdites recettes;
- 3) L'Assemblée Générale recommande à Monsieur le Secrétaire Général aux Hydrocarbures, de saisir, sans condition Monsieur le Directeur Général de la DGRAD pour joindre le Quatre (04) Délégués Syndicaux auxdites négociations sur le Dossier de l'IGF (PERENCO-REP);
- 4) Étant donné que les fonds alloués à la formation sont disponibles depuis 2025, l'Assemblée Générale recommande:
- La poursuite du programme de formation des Agents et Cadres du Ministère;
  - La poursuite des travaux de la commission ad hoc pour la planification et l'organisation des formations composée de :
    - Cabinet de Madame la Ministre d'Etat;
    - Secrétariat Général;
    - Banc Syndical.
  - La Relance des missions de Pré-Exploration;
  - Mise en place et modernisation de la Banque de Données du Ministère des Hydrocarbures;
  - Construction de la Tour des hydrocarbures;
  - Achat des bus de transport des Agents.

#### IV. CONCLUSION

De ce qui précède, et en vue de préserver la paix sociale, la Délégation Syndicale exige l'ouverture par Votre Autorité des négociations endéans 72 heures dès la réception de la présente.

Faute de quoi nous serons obligés de recourir à tous les moyens légaux pour faire valoir nos droits.

**La grève et le sit-in seront organisés devant votre cabinet jusqu'à l'aboutissement heureux de nos revendications.**

Fait à Kinshasa, le 29 janvier 2026

**Pour la Délégation Syndicale**

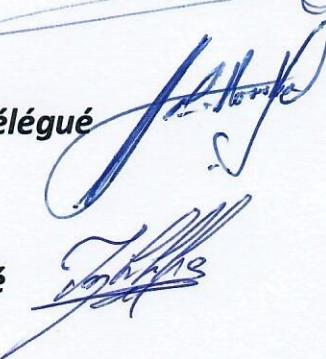
*Olivier MESA KAYOLO, Président*



*Christian KALUNGA YUAKALI, Délégué*



*Benjamin MASUKA NKİWABONGA, Délégué*



*Thierry INKALABA LUHANGU, Délégué*

